

Le dix-huit octobre deux mil dix huit convocation du conseil municipal pour le mardi trente octobre deux mil dix huit à vingt heures trente

#### ORDRE DU JOUR

- Rentrée scolaire 2018/2019 : effectifs, répartition des charges de fonctionnement à Penzé
- Point sur les dossiers en cours
- Lotissement de Beauregard : vente de lots
- Personnel communal : gestion des postes, nouveau contrat de prévoyance
- Rapport d'activités 2017 du SDEF
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

---

#### Session ordinaire

Le trente octobre deux mil dix-huit à vingt heures trente à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusé : A. CAZUC

Secrétaire : A. MARC

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Yvon MEAR, correspondant du Télégramme en remplacement de M. Michel PLEIBER, et à Laëtitia PENNORS, stagiaire du service « interim » du CDG29.

#### Rentrée scolaire 2018/2019

##### Effectifs

Mme le Maire donne la parole à Mme Véronique LE BOULCH, adjointe à la vie scolaire, avec qui elle a effectué la traditionnelle visite des écoles le 4 septembre 2018 avec quelques membres de sa commission municipale. La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles. Elle informe le conseil municipal de la fermeture d'une classe à l'école publique

de Penzé. Elle présente l'organisation pédagogique une classe TPS/PS /MS /GS/CP et une classe CE1/CE2/CM1/CM2.

Mme LE BOULH présente le tableau des effectifs le jour de la rentrée (tableau en annexe).

### **Ecole publique de Penzé**

#### **Répartition des charges de fonctionnement à l'école publique de Penzé**

Mme LE BOULCH rappelle que chaque année les charges de fonctionnement sont réparties proportionnellement en fonction du nombre d'élèves originaires de PLOUENAN, TAULE et GUICLAN.

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Entérine les taux de répartition pour 2018 des charges de fonctionnement de l'école publique de Penzé à raison de : PLOUENAN 19,05 % TAULE 57,14 %, GUICLAN 23,81 %. Pour mémoire en 2017 PLOUENAN 35,09 %, TAULE 50,88 %, GUICLAN 14,03 %.

Mme le Maire rappelle les règles de répartition des charges en matière d'investissement : TAULE 50%, PLOUENAN 35% et GUICLAN 15%.

Mme le Maire conclue en informant le conseil municipal que la SOCOTEC a été missionné pour faire une analyse visuelle de la solidité du mur de soutènement. En effet le mur qui soutient la cantine est vétuste. Elle est en attente du rapport de cette visite technique. Elle rappelle que le service de restauration n'est pas obligatoire mais il est indispensable pour les familles.

### **Point sur les dossiers en cours**

#### **Lotissement de Beauregard**

Mme le Maire demande à Eric TANGUY de faire le point sur les travaux du lotissement de Beauregard. M. TANGUY informe le conseil municipal que le chantier, grâce au beau temps, avance bien et que les délais sont respectés.

#### **Programme Voirie 2018**

Mme le Maire demande à Jean-Paul CAER de faire le point sur le programme « Voirie 2018 ». M. CAER confirme que le programme Voirie 2018 est terminé. La réception se fera dans quelques jours.

#### **Lotissement de Beauregard : vente de lots**

Mme le Maire présente les demandes de réservation de lots dans le lotissement de Beauregard :

- Lot n° 7 Lucile ORHAND et Thomas CAER, 231 Sainte Catherine MESPAUL
- Lot n° 8 Tangi LE COULS et Hélène GUINARD rue Corentin Prigent MESPAUL
- Lot n° 10 Yves TANGUY Pen ar Forest PLOUENAN
- Lot n°11 Jordan LE MONTREER et Ophélie MICHEL 4 bis résidence Park Nevez PLOUENAN
- Lot n°13 Loïc et Sabrina BRETTHOMME 9 rocade des Chênes PLOUENAN
- Lot n° 15 Bernard et Marie Laure MESCAM La Lande GUICLAN
- Lot n°24 Keoinsay PHENGPHONESAVANH et Virginie GUEGUEN 14 résidence Roz Velion TAULE

Elle rappelle que le prix de vente a été fixé à 42 €HT soit 42, 52 €TTC par décision du conseil municipal du 27 août 2018.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Décide de céder, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires et du permis de construire, pour y construire leur résidence principale le :

- Lot n° 7 de 618 M2 à Lucile ORHAND et Thomas CAER, 231 Sainte Catherine MESPAUL
- Lot n° 8 de 713 M2 à Tangi LE COULS et Hélène GUINARD rue Corentin Prigent MESPAUL
- Lot n° 10 de 484 M2 à Yves TANGUY Pen ar Forest PLOUENAN
- Lot n°11 de 446 M2 à Jordan LE MONTREER et Ophélie MICHEL 4 bis résidence Park Nevez PLOUENAN
- Lot n°13 de 456 M2 à Loïc et Sabrina BRETTHOMME 9 rocade des Chênes PLOUENAN
- Lot n° 15 de 509 M2 à Bernard et Marie Laure MESCAM La Lande GUICLAN
- Lot n°24 de 587 M2 à Keoinsay PHENGPHONESAVANH et Virginie GUEGUEN 14 résidence Roz Velion TAULE

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Les actes de vente seront établis par ME BIZIEN, notaire à SAIN POL DE LEON.

## **Personnel communal**

### **Gestion des postes**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service administratif il convient de créer un emploi d'adjoint administratif territorial.

Mme le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide d'adopter la proposition de Mme le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Mme Séverine FLEURY ayant quitté la collectivité par mutation la suppression de son emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe sera soumis au Comité technique.

### **Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère en date du 26 septembre 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Sous réserve de l'avis du Comité technique départemental (pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents) en date du 4 décembre 2018, relatif à la participation financière de la collectivité pour chaque agent adhérant au contrat du CDG,  
Considérant que la collectivité de PLOUENAN souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie ou d'invalidité,  
Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

Article 2 : décide de participer au financement des cotisations des agents adhérant au contrat pour le Volet prévoyance et de fixer le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

- Montant en euros : 14,79 euros brut pour un temps plein (participation proportionnelle au temps de travail) (actuellement 10 euros)

Article 3 : précise que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.

Article 4 : autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

## **Rapport d'activités 2017 du SDEF**

Mme le Maire présente le rapport 2017 du SDEF.

Chaque conseiller a reçu le document sur sa boîte mel.

## **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Mme le Maire demande à M. MONCUS de faire le point sur le sentier de randonnée.

M. MONCUS explique qu'il y a encore quelques points à voir avec des propriétaires privées pour des droits de passage. Il explique que M. POISSON ne veut pas laisser de droit de passage sur son champ à Groumelard. Il poursuit les négociations.

## **Questions diverses**

### **Mise en place de la nouvelle collecte des déchets**

Ces dernières années une stagnation du tonnage des emballages collectés et de nombreuses erreurs de tri ont été constatées. Parallèlement la baisse du tonnage des ordures ménagères est peu significative en comparaison avec les collectivités voisines.

Pour poursuivre les efforts déjà engagés et dans le but d'améliorer le service de proximité HLC a décidé de déployer sur son territoire un nouveau mode de collecte des déchets. Ce dispositif permettra de diminuer le poids des ordures ménagères tout en facilitant la pratique du tri sélectif.

Les foyers seront équipés de 2 bacs :

Un bac à couvercle bordeaux pour les ordures ménagères

Un second bac à couvercle jaune pour les recyclables : les flacons plastiques, les emballages métalliques, cartonnets et les papiers, journaux et magazines

La nouvelle collecte sera hebdomadaire et alternée. La collecte du verre sera maintenue en apport volontaire dans les colonnes aériennes déjà existantes.

Les habitations situées à proximité des bornes enterrées ne seront pas équipées de conteneurs individuels.

Une réunion publique d'information se tiendra le 6 novembre 2018 à 19 H au Cristal.

La distribution des bacs aura lieu les 16, 17 et 19 novembre 2018 à la salle omnisport.

### **Affaires foncières**

Mme le Maire a été saisie de deux demandes d'acquisition de terrains par des particuliers pour régularisation :

- Demande LE BIHAN Yohan à Traon Glezoun pour 671 M2
- Demande FOUQUET Martine à Penquer pour 90 M2

Le conseil municipal émet un avis favorable et demande à Mme le Maire de solliciter l'avis des Domaines.

### **Admission en non-valeur**

Mme le Maire présente un état de produits irrécouvrables pour un montant de 36 euros concernant une facture de cantine/garderie de janvier 2017.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet ces produits irrecouvrables en non-valeur et autorise Mme le Maire à faire les opérations comptables nécessaires.

### **Demande de subvention : groupement de jeunes de l'Horn**

Mme le Maire donne lecture de la demande de subvention du groupement de jeunes de L'Horn qui sollicite 1 500 euros pour financer le poste de l'éducateur sportif qui s'occupent des jeunes footballeurs des communes de PLOUENAN, GUICLAN, TAULE et MESPAUL. Les autres communes sont également sollicitées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vote une subvention de 1 500 euros au groupement de jeunes de l'Horn.

### **DETR 2019**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'engager une réflexion sur le ré-aménagement de la Place François PRIGENT avec l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du FINISTERE (CAUE).

En effet située au centre bourg, cette place a été aménagée et plantée de tilleuls dans les années 90. Cet espace est partagé par les véhicules motorisés et les piétons. Elle sert également de lieu de vie lors de manifestations locales et de stationnement pour les usagers du Mille Club, du boulodrome et du Cristal.

Au fil des années une cohabitation difficile entre le système racinaire des arbres et le revêtement imperméable du sol créent des difficultés pour une utilisation optimale. De plus l'espace est parfois peu lisible pour le piéton qui peut se sentir en insécurité.

Les objectifs de cette réflexion sont :

- Clarifier les usages de cette place (marcher, circuler, stationner) afin d'améliorer la sécurité
- Optimiser les espaces périphériques de la place afin de créer de nouvelles zones de stationnement
- Concevoir un ré-aménagement en douceur de la place qui respecte sa qualité architecturale
- Recréer des conditions de sols favorables au développement des arbres
- Tirer parti de l'existant dans l'objectif d'une économie de moyens
- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Réserver un espace permettant de développer la convivialité sur cette place.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet et décide d'engager une réflexion avec l'appui du CAUE du FINISTERE,

Décide de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des opérations relevant d'une priorité n°1 « Travaux d'aménagement de centre-bourgs intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité. »

### **Villes et Villages fleuris**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la remise des prix « Villes et Villages fleuris » aura lieu le lundi 19 novembre 2018 à RENNES. Elle fera le déplacement avec Olivier MONCUS, délégué au fleurissement, et Philippe REUNGOAT, jardinier.

### **Centenaire 14/18**

Mme le Maire invite tous les conseillers à assister à la cérémonie du 11 novembre qui prend cette année une dimension plus importante en raison du centenaire de l'armistice du 11 novembre.

### **NOEL**

Mme le Maire invite les conseillers à assister au spectacle de NOEL offert aux enfants des écoles le mardi 18 décembre 2018 à 10H au Cristal.

### **Illuminations**

Mme le Maire propose une nouvelle illumination cette année : projection d'un faisceau lumineux sur l'église. Des essais sont en cours.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire, Aline CHEVAUCHER

La secrétaire, Anne MARC



CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie- Yvonne		PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		